

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 JUILLET 2020**

L'an deux-mil-vingt, le trois juillet, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-six juin, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Yann WANES – Guénahel PERICO – Anne LE GUYADER-GRANDVALET – Anne-Christine RAUTUREAU – Julie LE STRAT – Véronique NIGNOL – Nicolas GUILLEMOT – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER

M. le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- **FONCIER – Acquisition d'une parcelle**

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	
--	--

Madame Anne GUYADER-GRANDVALET a été désignée secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 JUIN 2020	PV
--	-----------

Mme Véronique LE MOULEC, prend la parole pour le groupe minoritaire et revient sur le procès-verbal de la séance du 08 juin 2020. Elle réaffirme leur opposition à la nomination de seulement 6 membres au conseil d'administration du CCAS, d'autres communes ont fait le choix de nommer 8 membres élus, pourquoi pas à Bubry ?

M. le Maire reprend les éléments avancés lors de la dernière séance, il ne s'agit pas de faire du conseil d'administration du CCAS, un Conseil municipal bis avec 17 membres (8 membres élus, 8 membres de la société civile et le Président). Certes, une ville comme Plouay a fait le choix de désigner 8 membres mais Plouay compte plus de 5 600 habitants.

Le procès-verbal de la séance du 08 juin 2020 est approuvé à la majorité.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 15	Abstention :	Contre : 4

3 – Dossiers :

FINANCES – Fixation des taux d'imposition 2020	2020-030
---	-----------------

Mme Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, propose à l'Assemblée le maintien des taux de fiscalité locale :

Recettes fiscales	2018	2019	2020
Taxe Habitation	344 684,80 €	349 933,96 €	352 968,80 €
<i>Ref. bases</i>	2 400 312	2 436 866	2 458 000
Taxe foncier bâti	346 240,54 €	353 332,10 €	359 244,60 €
<i>Ref. bases</i>	1 992 178	2 032 981	2 067 000
Taxe foncier n/bâti	94 016,28 €	96 065,99 €	96 486,18 €
<i>Ref. bases</i>	209 204	213 765	214 700
TOTAL	784 941,62 €	799 332,05 €	808 699,58 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 25 juin 2020,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux suivants pour 2020 :
 - Taxe d'habitation : 14,36%
 - Taxe foncière : 17,38%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 44,94%

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

FINANCES – Budget primitif 2020 – Budget principal	2020-031
---	-----------------

Mme Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2020 du Budget principal.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU BP 2020	1 863 002,00	1 863 002,00
+	+	+
RESTE A REALISER		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 863 002,00	1 863 002,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU BP 2020	727 033,95	942 357,23
+	+	+
RESTE A REALISER	1 081 504,03	628 661,86
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		237 518,89
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 808 537,98	1 808 537,98
TOTAL DU BUDGET	3 671 539,98	3 671 539,98

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	477 828,26	402 343,06	419 800,00
60	ACHATS DE PRESTATION SERVICE	239 778,26	220 487,14	210 910,00
61	SERVICES EXTERIEURS	132 500,00	105 420,05	113 670,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	92 000,00	62 873,63	79 720,00
63	IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT	13 550,00	13 562,24	15 500,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL	961 000,00	896 270,52	936 017,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 000,00	8 444,87	5 000,00
63	IMPOTS-TAXES.ET VERSEMENT	31 000,00	24 927,37	25 708,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	910 000,00	862 898,28	905 309,00
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	5 000,00	1 035,00	2 000,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	256 678,53	193 936,95	201 950,00
66	CHARGES FINANCIERES	14 100,00	4 406,25	4 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	0,00	10 000,00
O22	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	19 595,57
TOTAL DES DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		1 734 606,79	1 497 991,78	1 598 362,57
O23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00	0,00	242 617,18
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00	15 440,48	27 022,25
TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT		40 000,00	15 440,48	27 022,25
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 774 606,79	1 513 432,26	1 863 002,00

CHAP	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020
O13	ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00	56 598,58	55 000,00
70	PRODUITS SERVICE DOMAINE-VENTES	111 380,00	115 211,13	96 400,00
73	IMPOTS ET TAXES	1 007 887,79	1 073 454,57	1 041 172,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	637 339,00	676 052,63	643 630,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	10 000,00	29 924,05	23 600,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	46,51	200,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00	7 586,59	3 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		1 774 606,79	1 958 874,06	1 863 002,00
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 774 606,79	1 958 874,06	1 863 002,00
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 774 606,79	1 958 874,06	1 863 002,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020
10226	TAM	0,00	577,15	0,00
204	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000,00	13 690,00	13 690,00
OP 43	DEVELOPPEMENT DURABLE	20 000,00	0,00	0,00
OP 44	PLU	9 002,96	0,00	0,00
OP 45	SIGNALISATION	32 461,50	3 589,05	7 000,00
OP 47	TERRAINS ET AMENAGEMENTS DIVERS	50 000,00	39 833,06	56 873,77
OP 48	ACQ. MATERIELS MOBILIER LOGICIELS	30 000,00	20 279,33	49 214,27
OP 49	BATIMENTS COMMUNAUX	100 000,00	72 592,84	163 284,68
OP 50	VOIRIE RURALE	150 000,00	139 994,66	219 339,47
OP 51	VOIRIE URBAINE	27 033,90	5 208,60	11 800,00
OP 54	POLE ENFANCE JEUNESSE	37 562,81		0,00
OP 55	AMENAGEMENT SAINT YVES	800 000,00	679 094,76	19 751,76
OP 56	MATERIEL ROULANT	50 000,00		68 840,00
OP 57	MAISON DE SANTE	1 400 000,00	458 720,43	23 240,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		2 726 061,17	1 433 579,88	633 033,95
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	80 000,00	53 654,38	42 000,00
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	1 000,00		1 000,00
16818	AUTRES PRETEURS	0,00	15 000,00	15 000,00
27	AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	50 000,00		36 000,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		131 000,00	68 654,38	94 000,00
O22	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		2 857 061,17	1 502 234,26	727 033,95
040	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 857 061,17	1 502 234,26	727 033,95
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 857 061,17	1 502 234,26	727 033,95
RAR 2019 DEPENSES				1 031 504,03

Il est prévu en investissement, la prise en charge d'achats informatiques pour les écoles dont une partie sera financée par une aide de l'Etat. Mme Anne LE GUYADER-GRANDVALET indique que cette aide est réservée uniquement aux petites communes rurales.

CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT	149 575,54	65 575,54	
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – REGION	0,00		
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT	191 375,00	163 593,14	
1325	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL	0,00	30 000,00	
1326	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – AUTRES ETS	0,00	3 150,00	
1327	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – FDS EUROPEENS	0,00		
1328	AUTRES SUBVENTIONS	2 000,00	30 989,18	22 449,00
1341	DETR	44 685,00	83 698,00	33 427,00
TOTAL DES SUBVENTIONS		387 635,54	377 005,86	55 876,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 149 737,19		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (SDEM)		39 833,06	
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES		10 902,77	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		1 537 372,73	427 741,69	55 876,00
10222	FCTVA	150 000,00	159 655,00	160 000,00
10226	TAM	0,00	8 227,54	5 000,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAP	563 772,55	563 772,55	445 441,80
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	1 000,00		1 000,00
024	PRODUITS DE CESSIONS	0,00		5 400,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		714 772,55	731 655,09	616 841,80
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		2 252 145,28	1 150 496,78	672 717,80
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00		242 617,18
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION	40 000,00	15 440,48	27 022,25
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		40 000,00	15 440,48	269 639,43
TOTAL		2 292 145,28	1 174 837,26	942 357,23
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		564 915,89	564 915,89	237 518,89
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 857 061,17	1 739 753,15	1 179 876,12
RRAR 2019 RECETTES				628 661,86

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 25 juin 2020,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2020 – Budget principal tel que présenté ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 15	Abstention : 4	Contre : 0

FINANCES – Budget primitif 2020 – Budget annexe lotissement	2020-032
--	-----------------

Mme Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2020 du Budget annexe Lotissement du Pont Castel.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT			
article	Chap	intitulé	PRÉVISIONS
002	002	résultat fonctionnement reporté	
6015	011	Terrains à aménager	
6045	011	Achat d'études	
605	011	Travaux	100 000,00
608	011	frais accessoires	
6522	65	Reversement de l'excédent	
6611	66	intérêts emprunt	
608	043	frais accessoires	
608	043	frais accessoires	
7133	042	variation des en cours	486 421,60
71355	042	Variation du stock	
		TOTAL	586 421,60

RECETTES FONCTIONNEMENT			
article	Chap	intitulé	PRÉVISIONS
002	002	résultat fonctionnement reporté	79 270,40
7015		vente terrains aménagés	13 484,00
7018		Autres ventes	
774		Subventions exceptionnelles	
774		Subventions exceptionnelles	
796	043	transfert charges	
7133	042	variation des en cours	
71355	042	variation terrains aménagés	493 667,20
		TOTAL	586 421,60

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT			
article	Chap	intitulé	PRÉVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	486 421,60
1641	16	emprunt	
16874	16	avance commune	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	
3354	040	Stocks d'études-en cours	
3355	040	Stocks de travaux-encours	
33581	040	Stock annexes-en cours	
33586	040	Stocks financiers - en cours	
3555	040	Stock final - terrains	493 667,20
		TOTAL	980 088,80

RECETTES INVESTISSEMENT			
article	Chap	intitulé	PRÉVISIONS
001		résultat investissement reporté	
1641	16	emprunt	493 667,20
16874	16	avance commune	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	
3354	040	Stocks d'études-en cours	
3355	040	Stocks de travaux-encours	486 421,60
33581	040	Stock annexes-en cours	
33586	040	Stocks financiers - en cours	
3555	040	reprise stock initial-terrains	
		TOTAL	980 088,80

VU l'avis favorable de la Commission finances du 25 juin 2020,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2020 – Budget annexe Lotissement du Pont Castel tel que présenté ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

FINANCES – Demande de subvention – PST 2020	2020-033
--	-----------------

M. le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Le Département du Morbihan a relevé en 2020 le plafond des dépenses subventionnables au titre du Programme de Solidarité Territoriale à 750 000 € HT au lieu de 500 000 € HT.

Par conséquent, sachant qu'un dossier a déjà été déposé pour la Maison de santé à hauteur de 693 254 € HT, il est proposé de présenter un dossier pour les travaux de rénovation de la toiture de la salle polyvalente afin d'atteindre les 750 000 € de dépenses subventionnables.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT	RECETTES
Salle polyvalente - travaux d'étanchéité : 61 421,02 € HT	- Etat (DETR) : 16 583,68 € - Département (PST) : 17 024 € - Auto-financement : 27 813,34 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission finances du 25 juin 2020,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **SOLLICITE** au titre de la PST 2020, les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de cet équipement.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 15	Abstention : 4	Contre : 0

FINANCES – Demande de subvention – Appel à projets Lorient Agglomération	2020-034
---	-----------------

M. le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par Lorient Agglomération concernant le soutien aux actions collectives pour le développement du commerce dans les centralités, il est proposé de déposer un dossier pour le projet de réhabilitation d'un local commercial afin d'accueillir un projet d'épicerie de produits locaux ou autres commerces en centre-bourg.

La subvention attendue est estimée à 5 000 € soit le plafond.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission finances du 25 juin 2020,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **DECIDE DE REpondre** à l'appel à projet lancé par Lorient Agglomération en déposant un dossier pour le projet de réhabilitation du local commercial.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

FINANCES – Subventions aux associations 2020 – 1^{ère} partie	2020-035
--	-----------------

Mme Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée la 1^{ère} proposition d'attribution de subventions aux associations :

Ne sont concernées que les associations pour lesquelles un dossier de subvention a été déposé en Mairie. Par ailleurs, il est proposé, pour les associations concernées, de reconduire les montants 2019 sur 2020.

ASSOCIATIONS LOCALES	MONTANT
Bagad Sant Ewan	3 118 €
ASB Bubry	1 618 €
Judo club Bubry	600 €
Chapelle Notre Dame de la Salette	91 €
Club des Amis et retraités Bubry	145 €
FNATH Bubry	91 €
ACPG CATM Bubry	180 €
Bubry Yoga	145 €
ANACR Bubry	74 €
La Patte sur le cœur	145 €

ASSOCIATIONS DU SECTEUR	MONTANT
Ciné Roch Guémené	37 €
Cinéma Celtic Baud	37 €
GVA de la terre aux îles	180 €
Parents amis et résidents de la MAS « Les Bruyères »	108 €

AUTRES ASSOCIATIONS	MONTANT
ADAPEI Les Papillons blancs	45 €
AFSEP (Asso. Française des Sclérosés en Plaques)	45 €
Banque alimentaire	37 €
Chiens guides d'aveugles	37 €
EFAIT Ecoute Familiale Toxicomanie	37 €
Espoir amitié	45 €
Faire face ensemble	37 €
Le ligue contre le cancer	45 €
Laryngectomisés et mutilés de la voie	37 €
Resto du cœur 56	37 €
Rêves de clown	37 €
Secours catholique	37 €
Secours Populaire	37 €
Solidarité paysans	155 €
SOS amitié	37 €

Union des sapeurs-pompiers du Morbihan	55 €
--	------

Mme Anne-Christine RAUTUREAU demande pourquoi un tel écart entre la subvention du club de judo et celle de l'ASB alors que le club de judo compte plus d'adhérents ?

M. le Maire indique que l'ASB connaît actuellement des difficultés et que ce n'est pas le moment de baisser la subvention au risque d'aggraver la situation. Il faut également noter que l'ASB comme le Comité des fêtes est une des associations les plus anciennes de Bubry qui va fêter ses 100 ans en 2021 et que la baisse des effectifs est récente.

Mme Véronique NIGNOL indique que la subvention communale ne couvrira pas le déficit.

M. Pierrick ROBERT relève que l'ASB, comparé au club de judo, a des frais de déplacements plus importants.

Mme Julie LE STRAT indique que le club de judo prend également en charge des déplacements dans le cadre du championnat.

Mme Marie-Françoise JULE reprend en indiquant que les demandes du club canin, de l'UC Inguinieloise, du Bugalé Melrand, de l'OMS Guémené et de l'EMSS seront réexaminées. Il leur est demandé des explications complémentaires : objet, profil des adhérents bubryates, catégories des équipes...

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 25 juin 2020,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- **ATTRIBUE** pour 2020 les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

COMMANDE PUBLIQUE - Avenant n°1 au marché : « Construction d'une maison de santé – Lot n°13 - Electricité »	2020-036
--	-----------------

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été faite pour la construction de la Maison de santé sous forme de procédure adaptée, en application des règles de la commande publique.

Par délibération en date du 28 juin 2019, le lot n° 13 : Electricité a été attribué à l'entreprise EA2I pour un montant total de 72 500 € HT.

Les travaux initialement prévus au marché font l'objet de modifications :

- Les 4 stores initialement prévus sur velux dans le marché ne seront pas installés, leur alimentation est donc supprimée.
- Deux prises au sol dans les locaux ostéopathes sont à rajouter au marché à la demande des praticiens.
- Proposition de l'entreprise de remplacer les luminaires de l'espace ostéopathe par un autre modèle, générant ainsi une moins-value.
- Des prises réseaux supplémentaires sont demandées dans l'espace dentiste à la demande des praticiens.
- Un coffret électrique pour table commandée est demandé par les praticiens dans l'espace radiologie, non prévu initialement au marché.
- L'option « alarme anti-intrusion » chiffrée lors de l'appel d'offre est retenue par la maîtrise d'ouvrage.

Il en résulte une plus-value globale de 4 745 € HT.

Le montant du marché passe ainsi de 72 500 € HT à 77 245 € HT, soit + 6,54% par rapport au montant initial.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique,

VU l'avis favorable de la CAO du 25 juin 2020,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition d'avenant n°1 au marché : « Construction d'une maison de santé – Lot n°13 - Electricité ».

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs	2020-037
--	-----------------

M. le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les avancements de grade pour 2020 et le changement de cadre d'emploi par promotion interne d'un agent de la collectivité, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre de postes créés	Temps de travail
Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	35/35
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 cl	2	35/35
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 cl	1	31,5/35
Sociale	ATSEM	ATSEM principal de 1 cl	1	35/35
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 cl	1	28/35

Les postes vacants après nomination par avancement de grade ou promotion interne feront l'objet d'une suppression par mise à jour annuelle du tableau des effectifs, laquelle sera soumise chaque année à la décision du Conseil municipal après avis du Comité technique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiées, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la création des emplois tels qu'indiqués ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre tout acte et mesure nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

FONCIER – Lotissement du Pont Castel – Vente du lot n°16	2020-038
---	-----------------

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. DUIGOU et Mme BUDES domiciliés à Riantec ont réservé le lot numéro 16 du lotissement de Pont-Castel, sis numéro 7 de la rue des aubépines. Cette parcelle figure au cadastre en section AC 344 et sa contenance est de 661 m².

Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente des lots de ce lotissement a été fixé à **30 € TTC** le m² (TVA sur la marge incluse).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération 2019-054 du Conseil municipal du 29 novembre 2019,
VU l'avis de la Commission finances du 25 juin 2020,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ DE VENDRE** à M. DUIGOU et Mme BUDES, le lot n°16 du lotissement de Pont-Castel, cadastré AC 344 d'une contenance de 661 m², moyennant le prix de **30 € TTC** le m² (TVA sur la marge incluse), soit un prix total de 19 830 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir ainsi que toutes les pièces relatives au dossier.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

INSTANCES – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts	2020-039
---	-----------------

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 7 membres :

- le Maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 6 commissaires

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de proposer une liste de contribuables sur laquelle le Directeur des Services Fiscaux choisira les membres de la commission communale des impôts directs.

Pour Bubry, cette liste de proposition doit comporter :

- 16 membres titulaires
- 16 membres suppléants

TITULAIRES

Nom Prénom	Adresse
BEVAN Hervé	Bodrilouët - Bubry
BROUSSOT Catherine	Kerboharne – Bubry

DREAN André	Talvern – Bubry
DUJON Hélène	Kerboharne – Bubry
EVANO Clément	Rue de Bréтинio – Bubry
GARIN Yann	Lotissement de Kernouzic – Bubry
GIGUELAY Christian	Brambozo – Bubry
LE CUNFF Pierre	23 rue de Guémené – Bubry
LE GOFF Yannick	Kerlerien – Bubry
LE MESTREALLAN Guy	Rue de Ste Héléne – Bubry
LE PABIC Lucienne	Rue du Dr Troudet – Bubry
LE PUIL Marie-Andrée	Kergal – Bubry
MALARDE Evelyne	Croix de Kerantalm – Bubry
MICHARD Jean-Charles	Kermain – Bubry
RIVALAN Brigitte	Perros – Bubry
ROMIEUX Estelle	1 place du commerce – Bubry

SUPLÉANTS

Nom Prénom	Adresse
BOLAY Yves	Restermouël – Bubry
CADO Jean-François	Kermaria – Bubry
CADRO Gérard	Lann-Coëtano – Bubry
GIGON François	Kerotonnec – Bubry
HERVO Jean	Le Faudo – Bubry
PACCARIN Benoit	Talerganquis – Bubry
LE CALLOCH Claude	Saint Eliau - Bubry
LE FRANC Patrick	Botbonalec – Bubry
LE FOULGOC Alain	Rue des genêts – Bubry
LE GUEVELLO Daniel	Lotissement de Kerlévic – Bubry
LE HOUEDDEC Jean-François	Guérizec Coëtnano– Bubry
LE SCIELLOUR Jean-Claude	Le vieux Saint Yves – Bubry
LE STRAT Jean-Paul	Rue du Dr Troudet - Bubry
LE STUNFF Anne	Moulin Brûlé – Bubry
ROYANT Denis	Rue de Lann Justice – Bubry
TRECANT Armel	Kerleon – Bubry

Mme Véronique LE MOULEC demande quels sont les critères retenus pour désigner les membres de cette commission ?

M. le Maire indique qu'il ne faut pas être élu et bien connaître le territoire. Le rôle de la commission est de valider le classement des habitations qui détermine le montant des impôts fonciers.

Mme Anne-Christine RAUTUREAU demande si les personnes désignées sont au courant ?

M. le Maire indique que le Conseil municipal propose des noms, lorsque les services fiscaux auront fixé la liste définitive, les personnes retenues en seront averties.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la liste présentée ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

INSTANCES – Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs	2020-040
--	-----------------

L'article 1650 A du Code Général des Impôts dispose que les Communautés d'agglomération percevant la fiscalité professionnelle unique doivent créer une Commission Intercommunale des Impôts directs (CIID), composée de 11 membres, dont :

- le Président de l'EPCI ou un Vice-Président délégué,
- 10 Commissaires titulaires.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de proposer une liste de contribuables sur laquelle le Directeur des Services Fiscaux choisira les membres de la commission Intercommunale des impôts directs.

La liste des contribuables présentée par le Conseil communautaire va être établie sur la base des modalités suivantes :

- représentation de chaque commune par un contribuable au minimum,
- désignation d'un représentant supplémentaire par les communes disposant des bases de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) les plus importantes.

Pour Bubry, la proposition est la suivante :

- Mme Marie-Françoise JULE domicilié(e) : Locolven - Bubry

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition présentée ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

INSTANCES – Désignation d'un référent « Accessibilité »	2020-041
--	-----------------

M. le Maire informe l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un référent « Accessibilité ».

Après avoir procédé à l'appel à candidature, M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à procéder à la désignation d'un référent « accessibilité ».

M. le Maire propose la candidature de M. Pierrick ROBERT.

M. Bernard FRANCK demande s'il n'aurait pas été plus opportun de désigner l'adjoint aux bâtiments ?

M. le Maire indique que c'est une question d'emploi du temps et que l'accessibilité concerne également la voirie.

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition présentée ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

INSTANCES – Désignation des référents « SPL Bois énergie »	2020-042
---	-----------------

M. le Maire informe l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil municipal, il doit être procédé à la désignation des représentants de la Commune au sein de la « SPL Bois énergie ».

- 1 représentant pour siéger à l'assemblée spéciale de la « SPL Bois énergie »
- 2 représentants pour siéger au comité de suivi et d'engagement

Après avoir procédé à l'appel à candidature, M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à procéder à la désignation des référents « SPL Bois énergie ».

M. le Maire propose les candidatures suivantes :

- Représentant pour siéger à l'assemblée spéciale de la « SPL Bois énergie » : M. Roger THOMAZO
- Représentants pour siéger au comité de suivi et d'engagement : M. Pierrick ROBERT et M. Sylvain MALVOISIN

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition présentée ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

INSTANCES – Désignation d'un délégué au SCOT (Schéma de COhérence Territorial) du Pays de Lorient	2020-043
--	-----------------

M. le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil municipal, il doit être procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Schéma de COhérence Territorial du pays de Lorient.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SCOT.

M. le Maire propose les candidatures suivantes :

Titulaire : Mme Marie-Françoise JULE

Suppléant : M. Guénahel PERICO

M. le Maire indique que le SCOT ayant été validé, il y aura moins de réunions que sur la mandature précédente.

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition présentée ci-dessus.

VOTE

Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

INSTANCES – Désignation d'un référent « Lorient Habitat »	2020-044
--	-----------------

Suite à l'installation du Conseil municipal, M. le Maire ou son représentant seront invités aux commissions d'attribution de logements. La Loi prévoit que le Maire ou son représentant siège à cette commission pour les biens situés sur la Commune. A ce titre, Lorient Habitat nous sollicite pour connaître le représentant de la Commune.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à procéder à la désignation d'un référent « Lorient Habitat ».

M. le Maire propose la candidature de Mme Marie-Françoise JULE.

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition présentée ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

INSTANCES – Création de la Commission « MAPA »	2020-045
---	-----------------

M. le Maire propose à l'Assemblée de créer une commission consultative « MAPA (marché à procédure adaptée) » qui sera chargée d'étudier, pour les marchés de travaux, de services et de fournitures passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses.

Considérant que la commission d'appel d'offres constituée par délibération du Conseil municipal n°2020-023 du 08 juin 2020 n'est pas l'autorité compétente pour attribuer les marchés à procédure adaptée ;

Considérant qu'en deçà des seuils européens, la collectivité peut passer ses marchés et accords-cadres selon une procédure adaptée dont les modalités sont déterminées librement dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Considérant qu'il est possible de constituer au sein de la collectivité, une commission consultative qui pourra intervenir spécifiquement à l'occasion des procédures adaptées afin d'assister le pouvoir adjudicateur dans sa prise de décision dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres présentées par les candidats. Le rôle de la commission consultative MAPA sera de formuler un avis sur le projet de rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix des titulaires. En aucun cas, elle n'attribuera le marché public.

Afin de faciliter la gestion de cette nouvelle procédure, il est suggéré au Conseil municipal que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code de la commande publique,
 VU la délibération n°2020-03 du 08 juin 2020,
 VU l'avis favorable de la CAO du 25 juin 2020,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'une commission « MAPA »

- **DECIDE** que la commission MAPA sera présidée par le Président de la commission d'appel d'offres, et sera composée de 3 titulaires et de 3 suppléants qui sont ceux de la commission d'appel d'offres ;
- **PRECISE** que seront convoqués aux réunions de la commission MAPA à titre consultatif :
 - o Le ou les technicien(s) qui aura(ont) travaillé sur le projet,
 - o La Directrice générale des services et/ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

INTERCOMMUNALITE – Avenant à la convention de partenariat et de financement - Partage des données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération	2020-046
---	-----------------

M. le Maire informe l'Assemblée que Lorient agglomération entretient une base de données Système d'Information Géographique (SIG) décrivant l'espace public dans son organisation et dans ses usages.

Par délibération en date du 14 février 2019, la Commune a conclu une convention de mutualisation avec Lorient Agglomération pour acquérir des images aériennes très haute définition répondant au standard national à 10 cm avec constitution d'un groupement de commande pour acheter au meilleur coût des données topographiques.

Le socle commun mutualisé se met en place pour répondre à une exigence réglementaire pour les DT/DICT. Les plans servent :

-Aux projets d'aménagements,

- Aux études
- A l'accessibilité
- Aux travaux
- Aux réponses normalisées obligatoires DT/DICT (Plan corps de Rue Simplifié : PCRS)
- A la gestion de l'espace public au sens large
- A arrêter les multiples financements des plans sur un même secteur

Lorient Agglomération pilote la partie technique et la mise à disposition du plan pour les Communes qui adhèrent au projet.

L'avenant porte principalement sur des ajustements techniques et la répartition des participations, sans impact pour la Commune. Les modifications apparaissent surlignées dans le document annexé.

Le groupement de commande qui en découle, est un outil pour acheter des données topographiques ou des plans de surface après travaux (récolements).

La Commune n'a pas à s'engager sur un minimum. Elle exécutera son marché en fonction de ses besoins.

Lorient agglomération participe financièrement à hauteur de 50% du montant final du cycle des données d'un secteur de travaux ou d'études sur la base de ses compétences et de ses besoins.

Mme Marie-Françoise JULE précise que la Commune a déjà acheté le plan pour l'opération d'aménagement du bourg de Saint-Yves et que désormais la mise à jour se fait automatiquement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2019-011 du 14 février 2019,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant à la convention de partenariat et de financement sur le partage des données à très grande échelle des 25 communes de Lorient Agglomération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

FONCIER – Acquisition d'une parcelle	2020-047
---	-----------------

Dans le cadre de la montée en débit Internet et de l'arrivée de la fibre sur la Commune, l'entreprise Réso appartenant au groupe TPB, propose d'installer à la demande de Megalis Bretagne en lien avec Lorient agglomération et le Département du Morbihan, un point de raccordement sur la parcelle YD118 à Lann Prado, d'une contenance de 265 m².



Cette parcelle appartient à un propriétaire privé.

Considérant l'intérêt du projet, la Commune se propose d'acheter cette parcelle au prix de 0,40 € le m² conformément aux dispositions de la délibération du Conseil municipal du 28 mars 2003 afin d'améliorer la couverture Internet sur la Commune. Le montant de la transaction est estimé à **106 €**.

M. le Maire indique que cette montée de débit devrait bénéficier à 80 familles.

M. Le Maire rappelle les termes de la délibération en matière de délaissés communaux, qui pourrait s'appliquer par extension à cette opération :

- terrain en zone urbanisé : 3,05 € du m²*
- terrain en zone non urbanisé : 0,4 € du m²*

M. Bernard FRANCK demande pourquoi implanter l'armoire à cet endroit ?

M. le Maire indique que l'implantation a été décidé par l'entreprise RESO, laquelle a intégré les différentes contraintes techniques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2003-021 du 28 mars 2003,
VU l'accord du propriétaire en date du 03 juillet 2020,
VU l'intérêt à agir,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE D'ACQUERIR** la parcelle YD118 à Lann Prado au prix de 0,40 € le m².

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil municipal sur la possibilité de verser aux agents communaux une prime COVID. Cette réflexion a été évoquée en conseil des Maires de l'agglomération et tout le monde n'a pas la même opinion.

M. le Maire explique la démarche de Lorient agglomération pour son personnel :

- seuls les agents des services assainissement et déchets seraient concernés*
- 3 hypothèses avec 3 montants sont proposés : 1000 € / 750 € / 500 €*
- Le montant par agent serait fixé en fonction du nombre de jours travaillés*

Mme Marie-Antoinette LE GAL précise pour les EHPAD, c'est l'ARS qui fixe les règles.

Mme Véronique LE MOULEC demande si tout le personnel de l'EHPAD est concerné ?

Mme Marie-Françoise JULE indique les aides à domicile ne seraient pas concernées pour le moment.

Mme Marie-Antoinette LE GAL précise que les choses pourront peut-être évoluer.

Il est proposé de voir si une tendance commune se dégage au niveau de l'ensemble de l'agglomération avant de se positionner.

M. Bernard FRANCK alerte sur les problèmes de stationnement le vendredi soir aux abords du marché de la Madeleine.

Mme Anne LE GUYADER-GRANDVALET indique avoir vu 3 voitures stationnées sur le trottoir de la départementale.

Il faudrait trouver une solution : orienter les automobilistes vers le parking d'Intermarché ? prévoir des opérations de sensibilisation ? mettre un panneau sur place ?

M. Bernard FRANCK demande s'il est possible de prévoir un stationnement sur la route qui dessert le lotissement communal.

M. le Maire indique qu'il faut vérifier s'il y a la largeur réglementaire suffisante.

M. le Maire indique que traditionnellement est organisé le 26 juillet à Keryacunff une cérémonie en l'honneur des femmes dans la résistance. Compte tenu du contexte et des contraintes, se pose la question de maintenir la cérémonie. Il est prévu de faire quelque chose mais sous un format différent.

Mme Véronique NICOLAS indique que le monument est abimé.

M. le Maire précise que des travaux sont prévus cet été et avant le 26 juillet.

M. Bernard FRANCK informe des incivilités qui continuent sur le terrain de foot (feux de bengale...).

M. le Maire indique qu'effectivement les autorités sont régulièrement appelées.

Mme Véronique NICOLAS demande s'il est prévu des festivités pour le 14 juillet ?

M. le Maire indique qu'habituellement il y a les fêtes locales début juillet mais rien n'est organisé le 14 juillet, encore moins cette année.

Mme Véronique NICOLAS demande s'il est prévu un cheminement vélo de Pont Castel vers le Bourg ?

M. le Maire indique qu'il existe déjà un cheminement piétons qui part du lotissement Pont Castel vers le bourg.

Mme Véronique NICOLAS demande s'il est envisagé de remplacer la chaudière de l'école de Saint-Yves, sachant que l'ADEME finance à 50% ces investissements ?

M. le Maire précise que seules les chaudières de l'école de Saint Yves et de l'ancienne poste seraient à changer, le point pourra être étudié.

Mme Véronique NICOLAS souhaiterait savoir s'il y a des surfaces disponibles sur la ZA de Kerlévic (état des lieux des propriétaires).

Les surfaces disponibles sont d'environ 8/9 hectares.

Mme Véronique NIGNOL demande s'il est prévu d'aménager l'ancien local poubelles à l'école de la Feuillaison pour en faire un garage à vélos, trottinettes...

M. Sylvain MALVOISIN répond qu'il faut voir si le local est adapté sachant que des portes-vélo à ancrer au sol devraient être installés.

M. Yann WANES précise qu'il est prévu de sortir un bulletin cet été (semaine 33 – 10 août). Il faut donc rendre les articles pour le 17 juillet.

M. Yann WANES informe le Conseil qu'une publication sur papier totalement recyclé génère un surcoût de 200 €.

Mme Véronique NICOLAS demande s'il est envisagé de faire une publication par trimestre ?

M. Yann WANES indique qu'il est plutôt prévu de faire un bulletin épais en début d'année puis peut-être une newsletter par la suite, à voir lors d'une prochaine commission.

Un point de vigilance devra être apporté également à la distribution.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE

Signatures